



DÉFINITION GÉNÉRALE DU CADRE DE VIE

OBSERVATOIRE NATIONAL
DU CADRE DE VIE

QU'EST-CE QUE LE CADRE DE VIE ?

Le cadre de vie correspond au milieu physique et humain dans lequel évolue un individu ou un groupe d'individus. Il se compose de l'environnement naturel et bâti, traite la question du logement, de l'emploi, des commerces et services, des offres de mobilité, des loisirs et aborde également des aspects plus immatériels comme l'environnement social, économique, culturel, politique... Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres éléments peuvent être considérés comme faisant partie du cadre de vie d'un citoyen.

QUELLE QUALITÉ DU CADRE DE VIE ?

La **qualité** du cadre de vie se rapporte à la façon dont les **besoins et attentes, exprimées ou non**, de l'individu ou du groupe, sont satisfaits pour contribuer à son **bien-être**.

Ces besoins et attentes sont pour partie partagés au sein de la société (besoins physiologiques, santé, sociabilité, sécurité, absence de nuisances...) et ne sont généralement **pas substituables entre eux**.

En particulier, **l'environnement naturel**, sous ses formes variées et en contexte urbain comme rural, tient une **place fondamentale** dans la qualité du cadre de vie : en effet, il fournit des effets bénéfiques sur le fonctionnement urbain, sur la santé et le bien-être des habitants, et peut contribuer à se prémunir de certains risques (inondations, vagues de chaleur, coulées de boue...) ayant un impact direct sur le cadre de vie.

L'importance relative des composantes du cadre de vie varie d'une personne à l'autre, en fonction des modes de vie **ou des préférences** de chacun, et des **arbitrages** sont souvent nécessaires, de la part de l'individu ou de la société.

Ainsi, la qualité du cadre de vie peut s'entendre comme le **degré de satisfaction** retiré d'un **compromis** entre ces différents facteurs.

QU'EST-CE QU'UN CADRE DE VIE DÉSIRABLE ?

De ce fait, le cadre de vie **désirable** dépend non seulement de l'individu ou du groupe considéré, mais aussi des **échelles spatiales et temporelles** auxquelles il se rapporte.

Un individu n'accordera pas la même priorité aux différentes composantes du cadre de vie selon le moment de la journée, le jour de la semaine, la période de l'année ou encore le stade de sa vie ; ni selon la fréquence à laquelle il pratique un lieu ou fréquente un groupe social et les activités qu'il y réalise.

L'évaluation de la qualité du cadre de vie suppose de faire varier les échelles d'analyse :

- appliquée à un territoire, elle doit se pencher sur la **diversité des publics** qui le fréquente et sur la **variation dans le temps** de leurs activités ;
- rapportée à un individu, elle nécessite de s'intéresser à **l'ensemble des lieux parcourus et des interactions sociales vécues**, en fonction de leur influence sur son bien-être.

Les objectifs de **maintien**, voire **d'amélioration**, du niveau de qualité du cadre de vie jouent **un rôle sociétal** fondamental.

En cherchant la satisfaction des besoins et attentes des citoyens, l'ajustement de ses composantes concourt **au bon fonctionnement de la société** et à **l'attractivité des territoires**.

Et compte tenu des attentes prégnantes des Français en termes de cadre de vie, il est nécessaire de se poser la question de **l'articulation de la réponse à apporter à cette demande avec les enjeux et les contraintes avec lesquels la société doit, collectivement, composer**.

Ainsi, l'existence d'une **variété de cadres de vie** et la possibilité pour l'individu d'exercer un **choix** parmi eux contribuent de façon essentielle à la satisfaction de l'ensemble de la population. L'amélioration du cadre de vie des territoires ne consiste pas en la convergence des cadres de vie vers un modèle unique, mais bien en la mise en valeur de leurs **atouts spécifiques**.

COMMENT L'ÉVALUER ?

L'évaluation du cadre de vie peut être abordée, pour certaines de ses composantes, de manière objective à travers des **indicateurs quantitatifs** (présence/absence de fonctions urbaines, nombre et densité de services, temps de parcours, mesure des nuisances...) ou **qualitatifs** (diversité des paysages, qualité environnementale, facilité d'accès, propreté, confort...).

Néanmoins, le cadre de vie ne peut s'apprécier que par rapport à **l'utilisateur qui le pratique** : celui-ci est donc au cœur de l'analyse.

Du fait de la diversité de ces composantes, de leur non-substituabilité et de la dimension subjective de leur hiérarchisation, une approche du concept sous l'angle de sa **perception** par les personnes concernées est indispensable à l'évaluation de son degré de qualité.

Des **indicateurs subjectifs**, relevant du **sentiment de satisfaction** des individus ou groupes vis-à-vis de leur cadre de vie et de ses composantes, doivent donc compléter l'analyse quantitative. Chaque citoyen joue ainsi le rôle d'« expert de ses besoins ».

